

Des projets de territoires : quelles valeurs, quelles solidarités et quelle citoyenneté ? Atelier 1

*Projects of territories : which values, which solidarity,
which citizenship ? Workshop 1*

M. Van Cutsem¹

Cet article explore, à partir de trois exemples contrastés, les relations entre projets de territoires et gouvernance communale. Le rôle secondaire joué par les communes dans les projets de territoire y est expliqué par le caractère ascendant, culturel et « hors-cadre » de ces derniers, qui s'encombrent peu des frontières traditionnelles liées aux administrations ou aux compétences. En fait, les exemples du Molinay, de la Vallée de la Meuse et de la Wallonie picarde montrent que c'est la nature du projet qui détermine la pertinence de l'échelle d'application, à l'image d'un contrat de rivière. Si les communes veulent jouer un rôle dans ces nouvelles dynamiques de réseaux, elles doivent s'y investir ou s'effacer, mais cette option n'en est pas vraiment une...

Starting from three case studies, this article analyses the relationship between projects of territories and municipal governance. The weak position occupied by the municipalities in these projects can be explained by their bottom-up, cultural and "out of the box" character: projects of territories are not at ease within traditional administrative or policy limits. In fact, the examples of the Molinay, the Meuse Valley and the Picardian Wallonia tend to show that it is the very nature of the project which defines the relevance of the territorial scale, such as in the case of a river contract. If the municipalities want to play a role in these new networking dynamics, they will have to invest themselves or disappear, but this is not really an option...

Mots-clés : projet de territoire, participation, gouvernance, quartier, commune, développement territorial, vallée, culture, solidarité, citoyenneté, intercommunalité, projet de ville

Key words: regional project, participation, governance, district, municipality, territorial development, valley, culture, solidarity, citizenship, inter-communality, city project

De l'Europe à la commune, les niveaux de décision politique se sont multipliés en trente années de communes fusionnées. La gouvernance à niveaux multiples² est le nom qui a été donné à ce phénomène de complexification croissante qui est perçu par beaucoup comme un mille-feuille institutionnel. Elle se traduit par une multiplicité d'instruments décisionnels qui embrassent autant d'échelles territoriales différentes : du contrat de quartier au contrat de rivière en passant par la zone de

coopération transfrontalière ou au bassin scolaire, pour n'en citer que quelques uns. Chaque « discipline », chaque « matière » définit désormais la pertinence de son territoire d'application en fonction de ses besoins, de ses valeurs.

Les « projets de territoires » évoquent à un concept a priori mal défini, ou à tout le moins, non normé. On perçoit intuitivement qu'ils participent à cette logique de

¹ Michaël Van Cutsem est directeur de recherche, responsable du pôle prospective de l'Institut Destrée, 9, Avenue Louis Huart, 5000 Namur. Courriel : vancutsem.michael@institut-destree.eu.

² Voir notamment Hooghe L. and Marks G., *Multi-Level Governance and European Integration*.

démultiplication des niveaux de gouvernance, en même temps qu'on s'interroge sur leur valeur ajoutée dans un système qui de fait comprend déjà de nombreux référents institutionnels stables et légitimes. On perçoit aussi qu'ils se sentent bien souvent à l'étroit dans les frontières administratives constitutionnellement définies. On peut également poser l'hypothèse qu'ils se sentent à l'étroit dans un système où les compétences sont définies techniquement, en compartiments étanches où ce qu'une sphère de compétence – technique et / ou territoriale – gère, l'autre ne la gère point.

Pour vérifier cette hypothèse, nous avons voulu analyser et susciter un débat à partir de projets de territoires atypiques, de réflexions territoriales hors cadre, de démarches appelées froidement ascendantes dans une mauvaise traduction de l'anglais *bottom-up*, et qui méritent peut-être davantage le terme d'intelligence collective ou citoyenne.

Nous avons également voulu analyser le rôle que les communes, acteurs historiques de référence, *a fortiori* depuis leur fusion, occupent adoptent face à l'émer-

gence de plusieurs projets de territoires, de plusieurs logiques qui les concernent, les traversent ou même, les ignorent. Il apparaît qu'elles doivent, en tout état de cause, en assumer certains effets dans la gestion publique au quotidien. En tant que maîtres d'œuvre, ou opérateurs parmi d'autres ? La question n'est pas innocente. On pose ici aussi une hypothèse : l'échelon communal – personnifié par l'élu et son administration – est souvent absent des initiatives qui sont lancées.

Du projet de quartier...

La genèse de la démarche « Molinay 2017 » est intéressante à positionner comme premier exemple de réflexion atypique sur un objet territorial peu défini. Le quartier du Molinay, à Seraing, compte près de 1.700 habitants sur une superficie (subjectivement délimitée) de 1,5 km². Il constitue l'un des plus pauvres de la ville. Il est caractérisé par une population multiculturelle, ouvrière et de bas revenus, ayant sur son territoire le - de nouveau - célèbre Haut-Fourneau 6 d'Arcelor-Mittal (voir photo). Le hasard de l'histoire veut qu'une association importante, le Centre d'Action Laïque de la province de Liège y oc-



Le quartier du Molinay à Seraing. Photo : CAL Liège

cupe des locaux et se soit investi dans la participation citoyenne. L'équipe qui y travaille est donc particulièrement sensible à la dégradation des conditions de vie du quartier, anciennement connu comme un « petit Paris » pour son animation et ses commerces. Elle décide de ce fait d'entamer une réflexion prospective relative avec pour objectif de dessiner un projet stratégique mobilisateur pour le quartier et ses habitants.

Le déclencheur de la mobilisation du projet de quartier est la publication et la communication par la ville de Seraing, de son projet de redéploiement mieux connu sous le nom de Master Plan. Pour rappel, ce Master Plan fut mis en chantier suite à l'annonce faite par Arcelor, fin 2003, de fermer ses filières à chaud, en région liégeoise. Cette annonce a motivé la ville à commander une étude urbanistique mais aussi un projet de requalification de l'ensemble de la vallée serésienne dont l'aménagement avait³ toujours été dicté par les impératifs de l'industrie sidérurgique.

La place et les projets réservés au Molinay dans ce Master Plan, jugés insuffisants, ont motivé la démarche « Molinay 2017 ». Dans un esprit constructif de contribution au projet porté par la ville. Dans l'espoir, aussi, d'attirer l'attention des autorités communales sur les réalités et les besoins d'un quartier en déshérence.

Cécile Parthoens, directrice-adjointe du CAL Liège évoquait également, dans son argumentaire relatif au projet présenté lors du colloque de la CPDT, la nécessité d'organiser une réflexion sur l'avenir du territoire en co-construction avec les... citoyens de ce territoire, ces derniers étant tout aussi légitimes que les élus et les techniciens pour apporter leur pierre à l'édifice.

Aborder le développement du territoire et le choix de projets sous l'angle de la nécessaire participation citoyenne n'est évidemment pas innovant puisque la chose est pratiquée en Wallonie et ailleurs à travers les procédures de consultations et d'enquêtes publiques, par exemple. La réponse est cependant un peu courte et nous renvoie en miroir les frontières étroites de l'approche technique. Surtout quand Cécile Parthoens évoque les difficultés rencontrées sur le terrain, dans la rue, à faire participer ceux qui n'ont pas accès à la parole et invite à s'interroger sur le silence de cette « majorité

silencieuse ». En d'autres mots, peut-être trop provocateurs, les commissions consultatives peuvent-elles des outils pertinents d'éducation permanente lorsqu'on constate, dans un quartier en difficulté, qu'une importante partie de la population ne s'estime pas capable de formuler un discours légitime et pertinent ?

Plus loin dans son exposé, Cécile Parthoens propose une approche du territoire compris comme un bien commun, comme un objet que l'on partage. Le CAL a réalisé un état des lieux du Molinay, porte à porte, en interrogeant les habitants sur la représentation qu'ils avaient de leur quartier. Leur territoire pertinent est constitué par la maison voire tout au plus le bout de la rue. Pour certains (les adolescents notamment), c'est un lieu de rencontres plus large, mais le territoire reste bien souvent perçu de manière trop restreinte. En se positionnant *de facto* individuellement à l'égard de leur territoire, les citoyens contribuent à leur propre isolement et à l'enclavement d'un quartier déjà à l'écart des logiques post-modernes. Les citoyens renvoient donc la question du collectif à la commune. Les associations travaillent souvent à reconstruire une dynamique d'appropriation de l'espace par ses habitants. L'échelle du quartier, de la rue requiert un travail concret qui permet de passer d'une réflexion individuelle à une réflexion de quartier. Le travail rue par rue a constitué une accroche pour initier un projet global de quartier « Molinay 2017 ».



Pour les habitants du Molinay, le territoire pertinent, c'est la maison et la rue. Photo : CAL Liège ■

³ Depuis 2007, l'imparfait n'est peut-être plus de mise.

L'investissement de la ville de Seraing dans la démarche s'est manifesté via la participation active de fonctionnaires et d'un ancien échevin aux travaux. La qualité du travail et l'originalité de l'approche ont été soulignées. Des débats, il est notamment ressorti que quand la ville allait au-delà du stade de l'écoute des acteurs de terrain pour arbitrer dans un sens ou dans un autre, les changements d'orientation étaient fréquents, dépendant en pratique de la voix qui s'exprimait le mieux ou le plus fort. La ville est donc un destinataire potentiel et curieux des fruits d'une démarche prospective de quartier. Au moment où ces lignes sont écrites, il ne saurait y avoir d'indicateur d'appropriation des résultats de la démarche par la ville, la démarche étant en cours de finalisation. Il sera néanmoins intéressant de suivre le parcours du projet de quartier, son accueil par les autorités communales et son impact éventuel sur la politique d'investissements qui seront menés. En d'autres mots, une reconnaissance de légitimité que l'acteur communal peut offrir, et reconnaître par là même l'intérêt de nouveaux modes de réflexion intra-communales pour rapprocher le citoyen de l'intérêt général.

Un cas isolé, le Molinay ? De moins en moins. Toujours à Seraing, l'association Optima, active à Ougrée, développe également une réflexion de quartier. Les contrats de quartier bruxellois ont également initié de nouvelles



Cécile Parthoens, du Centre d'Action Laïque, et Anne Sinzot, chercheuse CPDT

échelles de participation et de réflexion. La démarche Charleroi 2020 a notamment amené un questionnaire spécifique à un quartier de liaison très symbolique pour le projet de ville. En France également, depuis la flambée des banlieues, des réflexions se multiplient relativement aux « zones sensibles ». Dans tous ces exemples, les réponses techniques ne suffisent plus : le vécu des gens, l'imaginaire du quartier (perception par soi et par les autres), les solidarités physiques mais aussi culturelles et identitaires avec le reste de la ville sont des éléments pertinents du débat.

... à la logique de vallée

Anne Sinzot, chercheuse au CREAT et à la CPDT a mené une réflexion sur les territoires de vallées et sur les nouveaux besoins qui peuvent s'exprimer à cette échelle.

Le cas de la Vallée de la Meuse a été approfondi dans le cadre d'un programme de recherche de la CPDT : il s'agissait d'une recherche exploratoire menée de mars 2004 à septembre 2005 sur la recomposition des territoires de vallées appliquée au cas de la Haute-Meuse⁴, dont le territoire d'étude s'étend de La Plante (Namur) jusqu'à la frontière française (Givet), avec une focale sur un périmètre de crête à crête, mais en gardant un œil sur les liens entre la vallée et les plateaux avoisinants. L'objectif était d'élaborer un document transversal et opérationnel, proche d'un schéma de structure que l'on trouve à l'échelle communale, mais s'appliquant ici à une échelle nouvelle. Le contenu de ce schéma est relativement classique : un diagnostic, des objectifs de développement de la vallée (constitutifs d'un projet de territoire) et des actions de mise en œuvre au niveau de schémas de structure communaux, de règlements communaux d'urbanisme, voire, pouvant mener à des révisions du plan de secteur. L'étude a fort logiquement privilégié le lien avec le contrat de rivière « Haute-Meuse » et avec sa plateforme de concertation.

⁴ Pour le détail de l'étude, voir *Territoire(s) wallon(s)*, n°1, septembre 2007.



Une vue de la vallée de la Meuse depuis Wépion. Photo Anne Sinzot ■

La dimension participative n'était pas absente puisque une concertation s'est organisée autour de quatre scénarios sur lesquels nous ne revenons pas puisqu'ils ont fait l'objet d'une présentation dans un numéro précédent de cette revue.

La taille et les limites du périmètre d'étude, approché au départ de la thématique de la Meuse, puis élargi à certaines sous-vallées, ainsi que son ancrage dans le réel, ont amené les chercheurs à s'immerger dans le territoire tel que vécu, perçu par les gens, à saisir le mélange des ambiances, des paysages, de la culture. Cette approche est évidemment intéressante puisqu'à nouveau, elle se départit des frontières administratives qui n'ont pas forcément été fixées de manière cohérente par rapport au réel. Réel qui lui-même peut avoir changé en trente ans. Des communes comme Profondeville ou Dinant, dont

l'image est intimement associée à la Meuse, ont des territoires qui mordent sur le fleuve mais dont l'essentiel de la superficie en est éloignée. Les cartes ne reflètent pas non plus les barrières mentales qui font que, de Lustin à Assesse ou d'Yvoir à Ciney, on change de « pays ».

Cette étude a permis de mettre en exergue des enjeux communs : la préservation et la valorisation à long terme d'une vallée verte et d'un patrimoine naturel et culturel ; une image commune en terme d'histoire, de culture et de terroir ; une pression urbanistique à sources multiples : proximité de deux centres urbains, attractivité du cadre de vie et donc spéculation et densification immobilière (immeubles à appartements peu intégrés, appropriation des vues sur le fleuve, disparition des villas mosanes).



Les villas mosanes, menacées de disparition par la pression immobilière. Photo Anne Sinzot

Elle montre aussi que les choix opérés en termes d'équipement, de tourisme, d'activité économique, sont souvent contradictoires : les ouvrages d'art massifs côtoient les espaces naturels préservés, les zones d'activités portuaires – embryonnaires par rapport au potentiel du fleuve – sont traversées par les pistes cyclables, le tourisme de masse dénature localement la qualité du cadre de vie. Enfin, le réseau routier, conçu de manière quelque peu mégalomane comme une autoroute, dessert plus qu'il ne sert le potentiel visuel offert par la vallée. Un comble quand on sait que la voie ferrée longe également la voie navigable : nous sommes en effet en présence d'un des rares axes wallons qui combine, sur une telle distance (puisqu'il continue jusque Liège) voie verte (le Ravel), train, voie navigable et route.

Le point commun de ces enjeux, d'après les termes mêmes de l'étude, est formulé comme suit : « *un des enjeux majeurs pour l'avenir de la Haute Meuse est sans*

nul doute la prise en compte de l'ensemble des acteurs qui fréquentent ce territoire. »⁵

Ce type d'étude n'est pas destiné à pointer du doigt les responsables de la situation laissée en héritage. Il est probable que certaines décisions prises au niveau provincial ou régional desservent ou servent l'intérêt local et inversement, selon les situations et les matières. Certains investissements sont aussi faits au service de l'intérêt général et fonctionnent généralement de manière efficace, comme c'est le cas pour la régulation du niveau de la Meuse.

L'intérêt réside dans l'identification des enjeux à aborder de manière plus intégrée et donc dans une dimension supracommunale, et dans la nécessité qui est mise évidence d'adopter une approche systémique des situations. A cet égard, une problématique particulière (un fleuve, une forêt⁶, un paysage⁷) constitue un point

⁵ Territoire(s) wallon(s), n°1, septembre 2007, p.62.

⁶ Comme l'illustre l'expérience de gestion intégrée du massif forestier de Saint-Hubert.

⁷ Point de départ de la démarche « Pays de Herve au Futur »

de départ intéressant qui renverse le rapport entre territoire et projet : c'est le projet – et les acteurs qui le portent – qui permet de développer une réflexion sur la pertinence du territoire et non plus le territoire (prédélimité, prédéterminé) qui légitime le projet.

L'intérêt est ensuite d'identifier des bonnes pratiques, des outils, des moyens qui permettront aux communes de reconstruire une cohérence sans avoir l'impression d'y laisser une prérogative, de construire une passerelle avec la commune voisine sans nourrir une concurrence inutile. Dans le cas qui a été décrit ici, mais c'est une situation que connaissent également les contrats de rivière ou d'autres démarches comparables, l'appropriation des résultats du travail à l'échelon local et régional est très aléatoire. Il appert que seule la commune de Profondeville s'intéresse actuellement à une application des résultats de l'étude. Problème de diffusion ? D'appropriation ? De traduction concrète en outils décisionnels classiques (normes, subventions) ? Il pourrait être intéressant de se pencher sur les difficultés que rencontrent les communes, les provinces, voire la Région wallonne à opérationnaliser les résultats de démarches de réflexions à d'autres échelles territoriales et sur les outils à développer pour ce faire.

En passant par la supracommunalité culturelle

Le troisième exemple qui permettra d'illustrer notre propos évoque le lien entre territoire, développement régional et culture, naturel dans beaucoup de territoires européens, déconnecté en Wallonie. La Wallonie Picarde, anciennement connue sous le nom de Hainaut Occidental, s'est fédérée en un conseil de développement à l'initiative des opérateurs intercommunaux de la Province. Elle développe un projet de territoire qui associe l'essentiel des forces vives (élus, entreprises, associations) des vingt-trois communes de la région, en ce compris les acteurs culturels.

L'Agence culturelle du Hainaut occidental (ACHO), antérieure au projet « Wallonie picarde » a pour vocation d'intervenir sur le même territoire : elle fait partie des agences de développement culturel pilotes initiées par la Communauté française. Sa vocation est favoriser le « maillage culturel » et multiplier les liens entre l'économie et le culturel, une vocation qu'elle a voulu rapidement associer au projet de territoire « Wallonie picarde » quand ce dernier a émergé.

Engelbert Pètre, Administrateur délégué de l'ACHO et par ailleurs Directeur du centre culturel régional d'Ath, se présente, lors de son intervention au colloque de la CPDT comme un acteur de terrain. Il évoque son territoire d'intervention comme un Eurocorridor situé entre Bruxelles et Lille, fait de paysages verts, de zones industrielles, et de pôles d'activités tertiaires émergents. Il évoque aussi sa structuration autour de plusieurs arrondissements : Mouscron-Comines-Warneton, Soignies, Tournai et Ath. Le territoire accueille des « navetteurs », c'est-à-dire une certaine partie de la population qui travaille à Bruxelles mais souhaite s'installer à la campagne. On y trouve une agriculture toujours très présente, une langue d'appartenance (le picard), et un esprit de clocher qui s'explique par l'absence de pôle indiscutable sur le territoire (Tournai n'ayant pas encore un rayonnement suffisant) qui ne permet pas de consolider l'identité.



Engelbert Pètre ■

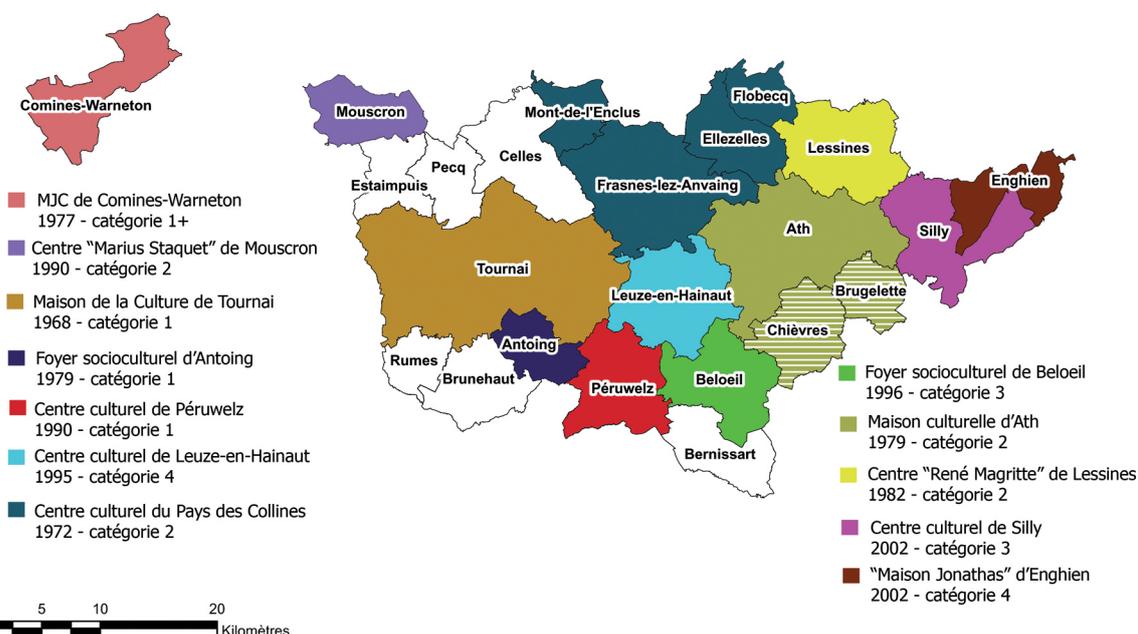
On perçoit rapidement, à partir de ce descriptif, l'importance symbolique de l'élément culturel : n'était-ce le picard, voire Tournai et son patrimoine reconnu par l'Unesco, le descriptif correspondrait à de nombreuses sous-régions wallonnes.

La genèse et la maturation du projet d'Agence de développement culturel sont intéressantes à analyser : les parallèles avec un projet de développement territorial classique sont (et ont été) nombreux.

A titre d'exemple, le territoire peine à se trouver un leadership stratégique indiscutable, partagé entre Tournai et Mouscron, notamment. Engelbert Pètre évoque lui aussi que les moteurs du développement culturel du territoire sont le Centre culturel de Tournai, le plus ancien (il s'agissait initialement d'une maison culturelle pilote) mais aussi la maison culturelle d'Ath. La question très concrète du maillage complet du territoire par les institutions culturelles (voir carte) s'est posée au moment de la création de l'ACHO.



Les Centres culturels de la Wallonie picarde et leurs zones d'action



L'offre culturelle en Wallonie picarde. ■

La question de l'équilibre entre initiatives locales et projets à ambition régionale s'est concrètement posée, la difficulté de passer du local au régional également. L'option a été prise de renforcer les activités et de proposer la diversité plutôt que rechercher l'homogénéité. Cette diversité peut cependant refléter la multiplicité

des sources de financement et des logiques de reconnaissance dans lesquelles se trouvent les acteurs. En Wallonie picarde, plusieurs axes de développement ont émergé : Tournai travaille sur le transfrontalier, les festivals de rue, les festivals du monde. D'autres acteurs valorisent d'autres atouts, de prestige ou de proximité.

Le rôle de l'ACHO, dans ce schéma multipolaire et multi-niveaux a été de coordonner et de cultiver la diversité : diversité des publics et des lieux, diversité des prestataires (artistes confirmés, professionnels, amateurs), diversité des activités culturelles. La volonté a été de faire connaître et reconnaître les acteurs culturels par l'acceptation des différences, en suscitant les rencontres et l'élaboration de projets communs. Les produits de l'ACHO consistent en un inventaire des lieux pour les artistes, organisateurs ; en un agenda des événements qui invite à la découverte de lieux différents dans la région ; en l'organisation de petits-déjeuners une fois par mois sur des thématiques transversales déterminées par les participants eux-mêmes en fonction de leurs centres d'intérêt.

La mise en correspondance des logiques territoriales qui fondent l'action des communes et celle de la Région wallonne, avec la logique de la Communauté française est un autre défi qui s'est posé à l'ACHO, avant même l'émergence du projet de Wallonie picarde. La logique du mille-feuille institutionnel, déjà évoquée, nécessite de faire se rencontrer les matières personnalisables (liées à la personne) et les matières territorialisées. A nouveau, derrière ce sabir institutionnel, beaucoup de participants à l'atelier ont exprimé leur peine à comprendre comment un message aussi cohérent que celui selon lequel la culture possède les mêmes vertus que l'économie dans le potentiel d'attractivité d'une région est si difficile à appliquer. Les acteurs sont perçus comme fonctionnant dans des logiques de subventionnement étanches qui alimentent une déconnexion entre développement économique et développement culturel.

La première mission du contrat-programme de l'ACHO (2003-2007) a donc été formulée comme suit : favoriser et initier la coopération entre associations et institutions culturelles, privées et publiques du Hainaut occidental. Cela s'est traduit par la création de passerelles entre les acteurs du secteur marchand et des secteurs subsidiés. Des contacts se sont dès lors rapidement noués avec l'intercommunale IDETA, avec les parcs naturels de la région, avec les groupes d'action locaux du programme Leader. L'ACHO apporte un support administratif et technique au Contrat de Pays du Pays des Collines et apporte son aide à l'élaboration du Contrat de Pays des Plaines de l'Escaut. Singulièrement, l'ACHO a encouragé ses interlocuteurs à s'intéresser au projet de territoire mené par le Conseil de développement de la Wallonie

picarde, en travaillant avec eux à la compréhension des enjeux régionaux. De fait, le projet de territoire, en passe d'être communiqué vers le grand public, a été nourri de chantiers culturels issus du travail de l'ACHO et tente ponctuellement, comme c'est le cas ailleurs en Europe, de faire le lien entre économie et secteur de la création.

Dans cette dynamique, il faut une fois de plus reconnaître que les communes n'ont pas le rôle principal. Elles sont certes associées à la dynamique, ponctuellement actives, mais les démarches menées les traversent davantage qu'elles ne les mobilisent. Il est significatif de constater que tant en Wallonie Picarde qu'à Dinant ou dans le Brabant Wallon, la volonté de décroisement et de mise en rapport des acteurs culturels avec les acteurs économiques et sociaux émane d'autant de centres culturels.

Encore une fois, l'exemple de l'ACHO n'est pas isolé. L'expérience de Prospect 15, dans l'arrondissement de Dinant est là pour montrer que le décroisement des matières, au départ de la culture et à partir d'une échelle supracommunale est un travail à la fois porteur et laborieux, nécessaire et... mécompris. Dans l'un et l'autre cas, la question du financement s'est posée de manière aiguë en 2007, la Communauté française ayant renoncé à poursuivre l'expérience des agences régionales de développement culturel sous cette forme.

La place des communes fusionnées dans les réseaux virtuels territorialisés

On a vu, à travers trois exemples contrastés mais non isolés, que la dynamique d'un projet de territoire tient finalement moins compte du territoire que du projet et du lien social ou culturel qui l'accompagne. Ce qui se met en place dans un quartier, dans une vallée, dans un « pays », c'est une dynamique, ce sont des échanges, des réseaux.

Les réflexions sont menées dans des cadres nouveaux, moins normés, porteurs d'innovation ou de créativité et qui ne demandent pas à être normés, peut-être parce qu'ils ont un rapport au vécu et à l'humain beaucoup plus direct. Quand ils sont ramenés au normé, compris ici comme la réalité des institutions et des compétences, on constate, comme c'est le cas en Wallonie picarde, que les obstacles se multiplient, les incompréhensions apparaissent et les financements disparaissent.

On relève dès lors, comme l'une des participantes à l'atelier l'a exprimé, un paradoxe entre un système normatif où tout est défini (permis, règles, indicateurs, etc.) par les communes, les régions, les provinces, l'Europe, à partir d'une approche physique et administrative du territoire, et d'autre part la volonté continue d'acteurs, de communautés, d'associations qui occupent et animent ces territoires de se mobiliser pour des nouveaux projets, de réfléchir à d'autres cadres, de construire d'autres territoires de projets et aborder à nouveau la question du « demain » ou du « qu'est-ce qu'on va faire ? ». Le territoire s'exprime alors comme une communauté de besoins, de rêves, de loisirs ; il prend beaucoup de formes différentes autour desquelles se réunissent des attentes différentes, impliquant alors différentes échelles territoriales.

Les communes ont un triple rôle à jouer dans l'émergence de ce qui pourrait être qualifié de réseaux virtuels territorialisés. Davantage que celui qu'elles occupent actuellement, à tout le moins, et qui est proche de la passivité.

1. Favoriser l'ouverture et l'échange : les projets de territoires, qui se développent souvent à l'échelon supracommunal favorisent les jeux à somme non-nulle : les acteurs gagnent à se rencontrer, à s'échanger, à voyager par delà leur sphère d'action traditionnelle. Il en reste souvent « quelque chose » à la fin et ce « quelque

chose » enrichit en retour les acteurs ou les territoires qui se sont investis dans la dynamique. L'isolement et le repli sur soi, sont, dans l'Europe des réseaux, une attitude autodestructrice à moyen terme. Il est trop peu de communes qui pratiquent la pédagogie du voyage et vont voir ce qui se passent dans d'autres territoires.

2. Stimuler la participation citoyenne. Elle est garante de démocratie. Elle permet d'articuler le désir de vivre ensemble et de discuter des moyens de vivre ensemble, en définissant ce qu'on veut et où on veut aller. Elle est aussi potentiellement porteuse d'appropriation, de restauration du lien social et du lien au collectif, lesquels que ce soit en ville ou dans les villages, sont perçus comme s'affaiblissant de plus en plus. Elle est également porteuse de réappropriation culturelle car, que ce soit dans le Molinay ou en Wallonie picarde, l'expérience montre que le patrimoine commun est un objet de fierté et de combat.

3. S'investir dans les réseaux. Les réseaux sont un outil moderne et incontournable. Ils sont à géométrie variable. Ils ne sont pas maîtrisables. Ils demandent une énergie importante et ont des règles de fonctionnement qui ne sont pas inscrites dans les codes. Ils ne sont pas toujours rentables. Mais ils foisonnent, soutenus par les nouvelles technologies, ou s'ancrant sur un territoire. Ils sont donc les prochains projets de territoires, les nouveaux lieux de construction de solidarités.



Les réseaux, même s'ils ne sont pas maîtrisables, pas toujours rentables et demandent une énergie importante, sont les lieux des nouveaux projets de territoire. ■